

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille dix huit, le quatorze mai**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 7 mai 2018.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - M. René DE CEGLIE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à Mme Marie-Madeleine BOUILLON  
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT  
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Hakim SABRI  
Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à M. Jacques WIART  
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Paul BRON  
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Georges BURBA  
Mme Marie-José SALAT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR  
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY  
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI

Absents excusés :

M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia LEMOINE

D20180514\_39 - Aménagement d'un réseau de murs dédiés à la réalisation de fresques murales éphémères et de murs d'expression libre.

SEANCE DU 14 MAI 2018

**39-( 4852). AFFAIRES CULTURELLES : Aménagement d'un réseau de murs dédiés à la réalisation de fresques murales éphémères et de murs d'expression libre.**

**Madame Corinne BERNARD expose,**

Mesdames, Messieurs,

La politique volontaire de la Ville en faveur des arts visuels se traduit notamment sur le territoire municipal par une importante commande publique. Près de 150 œuvres d'art, dont de nombreuses fresques murales, ornent l'espace public. Trois parcours découverte permettront de mettre en valeur une sélection de 36 fresques et sculptures à compter de l'été 2018.

Le street art contribue à la diversité des expressions artistiques, à la rencontre des œuvres avec les publics, ainsi qu'à une démarche vivante de valorisation du patrimoine urbain de notre territoire.

A la demande des opérateurs associatifs grenoblois du street art, la ville de Grenoble souhaite mettre en valeur à compter de septembre 2018 un dispositif original : des murs destinés à la réalisation de fresques éphémères et d'autres à l'expression libre. Ce réseau de murs permettra aux artistes expérimentés de s'exercer sur un support adapté à leurs besoins et aux habitants de découvrir tous les trois à six mois de nouvelles réalisations embellissant leur quartier. Il offrira à tous publics la possibilité d'une pratique du graffiti dans un cadre légal.

Il vous est proposé d'approuver l'aménagement d'un réseau de murs répartis sur le territoire grenoblois. Deux types de murs seront accessibles aux pratiquants :

- Murs d'expression libre ouverts et accessibles à tous, en respectant la réglementation en vigueur, le voisinage, la propreté des espaces, et la sécurité des pratiquants et publics :
  - Secteur 1 : Square Genin ;
  - Secteur 2 : Sous l'Autopont du boulevard Jean Pain, dans le parc Paul Mistral ;
  - Secteur 3 : Passage inférieur, cours Albert Reynier, vers le prunier sauvage ;
  - Secteur 4 : Square Foch, boulevard général Foch.
  
- Murs dédiés à la réalisation de fresques éphémères par des pratiquants expérimentés, réalisées pour une durée de trois à six mois, selon une programmation choisie par des jurys de secteurs à partir des candidatures des artistes (appel à candidature joint en annexe) :
  - Secteur 1 : Les quatre baies du mur du théâtre 145, rue Denis Papin ;
  - Secteur 2 : Mur privé de la copropriété du 2 rue de Mortillet, coté parc de l'Île verte ;
  - Secteur 3 : Mur du gymnase Pégoud, boulevard Joseph Vallier ;
  - Secteur 4 : Mur de l'Espace de Vie Sociale, 2 rue Léon Blum ;
  - Secteur 5 : Mur de l'école Malherbe, angle rue Pascal et avenue Malherbe ;
  - Secteur 6 : Mur du bassin du parc Jean Verlhac à la Villeneuve.

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Ville Emancipatrice du mercredi 02 mai 2018

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le projet d'aménagement de murs d'expression libre ouverts à tous, et de murs dédiés à la réalisation de fresques éphémères par des pratiquants expérimentés ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à publier l'appel à candidature joint en annexe.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Corinne BERNARD

Affichée le : 17 mai 2018